



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **9 juillet 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :

- Règlement # **199-2024** modifiant le règlement de zonage # 96-2012

Le règlement vise à :

- à retirer le nombre 5 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-04;
 - à retirer le nombre 4 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-05;
 - à retirer le nombre 4 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-06.
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et est entré en vigueur le **18 juillet 2024**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Deschailons-sur-Saint-Laurent, le **18 juillet 2024**

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière-trésorière



*Municipalité de
Deschaillons-sur-Saint-Laurent*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants:

- Bureau municipal - Bureau de poste - Site Internet

Entre 7 heures et 19 heures, le 18^e jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Hanta Rasami,
Directrice générale
et greffière-trésorière